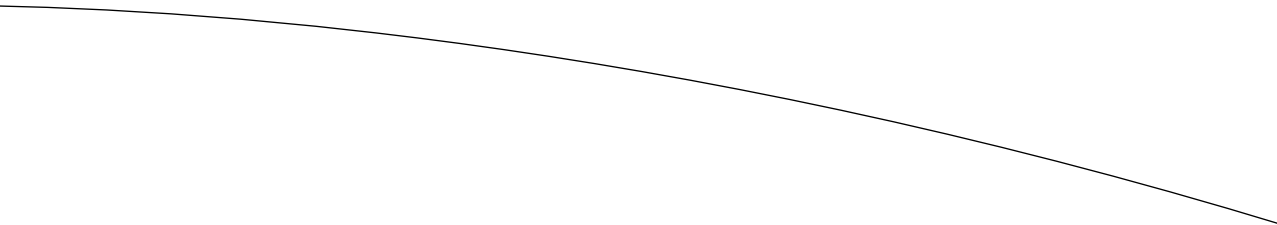


L'ICEBERG FÉMININ

Notes de Benchmarking



© Institut de l'Entreprise, 2001

Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation et d'exécution
réservés pour tous les pays

Directeur de la publication : Jean-Pierre Boisivon, Délégué général de l'Institut de l'Entreprise

L'ICEBERG FÉMININ

Par Béatrice Majnoni d'Intignano

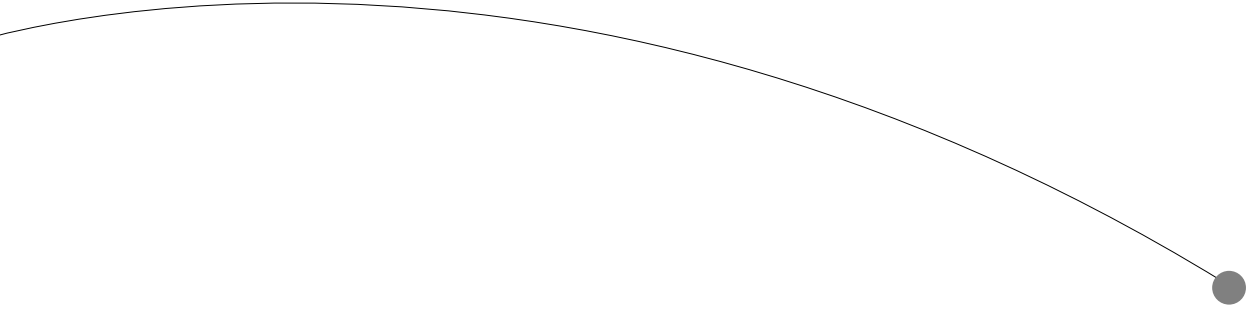
**Professeur des Universités à Paris XII-Val de Marne
Membre du conseil d'analyse économique auprès du Premier Ministre**

Notes de Benchmarking

■ novembre 2001



institut de l'entreprise



Introduction

Les femmes constituent l'iceberg des économies modernes. Qui réfléchit au fait qu'elles sont 45 % de la population active française, 56 % de notre administration, qu'elles transmettent les valeurs en famille et à l'école, où elles sont très majoritaires, et décident, en choisissant le nombre de leurs enfants, ce que sera la population d'âge actif de demain (à l'immigration près)? La participation généralisée des femmes à la vie politique et au marché du travail figure parmi les évolutions majeures des démocraties avancées. Les comparaisons internationales restent rares en la matière et leurs conclusions sources d'ambiguïté. Si bien que le débat s'enlise. Par exemple, au niveau individuel, microéconomique : les femmes ayant le plus d'enfants sont moins souvent actives ; alors qu'au niveau macroéconomique : les pays dont les femmes sont les plus actives semblent avoir plus d'enfants. Comment comprendre ? Le chômage est apparu dans les années 1970 au moment où les femmes entraient sur le marché du travail ; en furent-elles la cause ? Leur désir de travailler aurait-il enfin provoqué l'implosion démographique dont souffre l'Europe?

Les nationalismes ou les séparatismes, la violence en banlieue ou le communautarisme et la politique politicienne sont affaire d'hommes. Les « jeunes » (à problèmes) sont des garçons. De l'iceberg féminin n'émerge à peu près rien sauf les trois questions de l'avortement, de l'égalité des salaires et du chômage. Où en sont en profondeur les femmes des sociétés modernes ? Médiatrices des sociétés avancées, elles oeuvrent en silence. On les regardera dans une première partie selon leur situation sociale, puis dans une seconde partie on décrira quelques pays type.

1 OU EN SONT LES FEMMES ?

L'égalité des droits civiques entre les sexes est acquise depuis les années 1970 partout en Europe. L'égalité devant le droit au travail figure dans les textes fondateurs nationaux ou européens et la Cour de Justice la fait respecter lorsque les femmes l'interpellent. Mais qu'en est-il de l'égalité de fait ? De la situation concrète de l'un et l'autre sexe ? Il convient d'aller au-delà des constats classiques sur la participation aux instances politiques, de pouvoir ou économiques.

La vraie question réside aujourd'hui dans la définition du rôle respectif des femmes et des hommes dans l'organisation de la société. Partout les relations entre les sexes résultent d'une forme de contrat social fait de la culture, de la loi, mais aussi de l'orientation implicite de l'un et de l'autre dans les grandes fonctions sociales : produire, définir, promouvoir et transmettre les valeurs, organiser l'articulation entre les générations. Ce contrat social entre les sexes diffère d'un pays à l'autre ; il résulte à la fois du système économique (libéral ou social-démocrate) et de l'Etat providence qui en découle, des mesures protectrices en faveur des femmes et des enfants, des institutions qui gouvernent la répartition de leur temps entre temps libre et temps consacré à la famille. Ce contrat est parfois négocié au niveau politique et dès lors explicite ; parfois au contraire implicite et d'ordre plutôt culturel ou historique. A cet égard certains pays semblent plus en avance dans l'intégration des femmes au processus démocratique au sens de l'orientation à long terme des mœurs sociales. D'autres considèrent la question comme tabou ou devant se régler à l'intérieur de la famille.

I. LA POLITIQUE ET LE POUVOIR

La participation féminine à la politique reste très diverse car liée au système électoral : seul le scrutin de liste les faisant élire aux Parlements. En Europe, trois groupes de pays se dégagent : la France, l'Italie et la Grèce comptant moins de 10 % de députées ; à l'opposé, le Danemark, les Pays-Bas, la Finlande, l'Allemagne et la Suède (45 %) en comptant plus de 30 %. On verra que ces pays, l'Allemagne excepté, pratiquent un contrat social avancé entre les sexes. Au parlement européen, elles sont 30 %. Les autres pays (Irlande, Angleterre, Portugal, Belgique, Espagne) en comptent entre 10 et 30 %. En Suède, près de 40 % des postes de responsabilité élevée sont occupés par des femmes (souvent dans les écoles mais rarement dans la grande industrie), contre 4 % au Portugal ; la Commission européenne qui en compte 10 % ne donnant guère l'exemple. Les membres féminins des conseils d'administration et des comités de direction des grandes entreprises ne dépassent nulle part 5 % des effectifs : au motif qu'on ne dirige pas à temps partiel et que le vrai pouvoir se partage entre hommes.

II. COMMENT TRAVAILLENT-ELLES ?

Le travail féminin rémunéré est devenu général et inéluctable depuis les années 1970. Dans l'Union européenne, le taux d'activité des femmes atteint 53 % (+6 points pendant la décennie 90) contre 72 % chez les hommes (-3 point). En France le taux d'activité des hommes a continué à diminuer depuis 1997 (-0,5 point) alors que celui des femmes augmentait (+1,1 point). Ainsi, malgré le faible dynamisme du marché de l'emploi européen, ces femmes y sont entrées en masse, alors que les hommes, eux, perdaient du terrain.

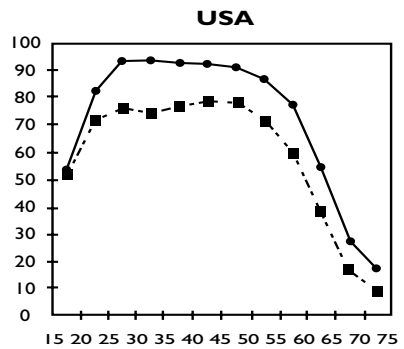
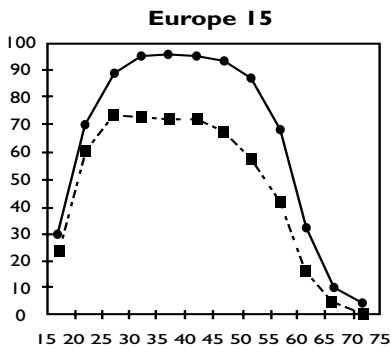
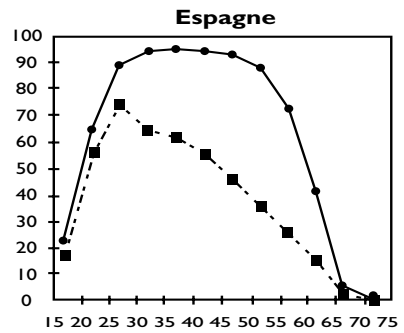
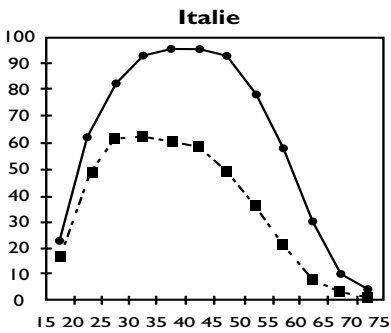
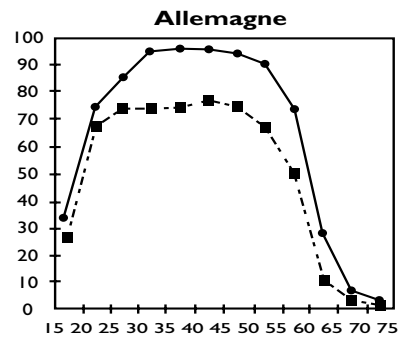
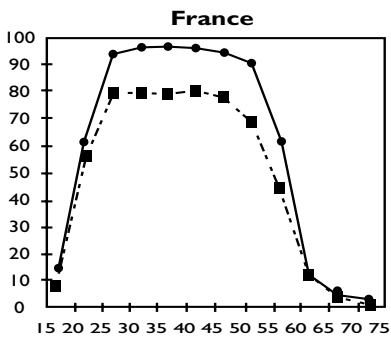
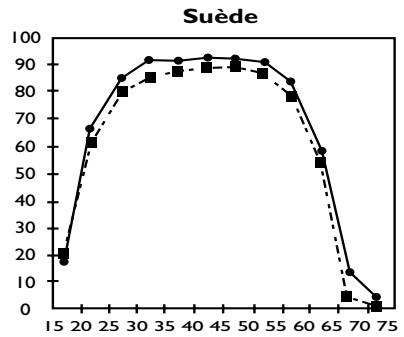
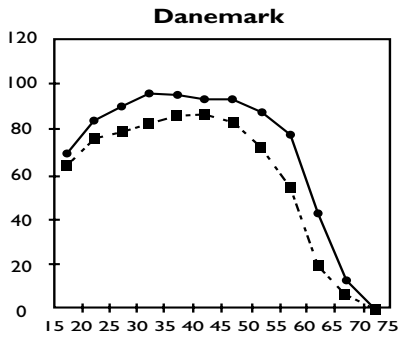
Aux Etats-Unis 68 % des femmes et 74 % des hommes de 15 à 65 ans travaillent. Réalise-t-on que toute la dynamique du marché du travail américain provient de l'accroissement du taux d'activité des femmes (passé de 50 % à près de 70 % depuis 1970), alors que celui des hommes est stable depuis cette date ? Dans les pays du Nord de l'Europe, la participation des femmes dépasse 65 %, en général en retard de moins de 10 points sur celle des hommes. Dans les pays du centre, elle évolue entre 50 et 60 %, en retard de 10 à 20 % sur celle des hommes (B, A, IRL, PB). Le Portugal et le Royaume-Uni se situant entre ces deux groupes. Dans les pays du Sud (E, Gr, I) l'activité féminine ne dépasse guère 40%, très en retard sur celle des hommes, elle-même faible.

La France se situe dans la moyenne : avec un taux d'activité des femmes de 54,3 %, contre 68 % pour les hommes, et un taux total bas : 62 % contre 63,6 % dans l'Union européenne et 74 % aux Etats-Unis ! Ces chiffres expliquant en partie les deux maux dont souffre notre pays : fort chômage structurel et lourd poids des inactifs sur les actifs.

Le graphique I décrit les taux d'activité des hommes et des femmes en fonction de l'âge. Il illustre bien le processus d'entrée des femmes sur le marché de l'emploi. Les générations successives de femmes sont de plus en plus actives. L'activité féminine globale progresse donc avec le remplacement des générations, d'autant plus qu'elle était plus faible en 1990 (E, IRL, PB). Dans les pays du Nord (Suède et Danemark) les courbes pour les deux sexes se confondent presque, les femmes étant depuis longtemps actives et aujourd'hui presque aussi souvent que les hommes à tout âge; dans les pays du Sud (Italie et Espagne) seules les jeunes femmes sont dans cette situation et les taux d'activité sont faibles à tous les âges ; on remarque le retard de l'Europe sur les Etats-Unis en cette matière et la similitude des profils de la France et de l'Allemagne.

Comment travaillent-elles ? **Les femmes ne se retirent plus du marché du travail lorsqu'elles ont des enfants comme autrefois.** La courbe du taux d'activité, qui présentait le profil d'un dos de chameau, avec deux bosses correspondant à des taux d'activité élevés seulement avant et parfois après la maternité, tend à ressembler à celles d'un dos de dromadaire aplati, avec forte activité entre 25 et 55 ans, comme celle des hommes ainsi que l'illustrent les graphiques I. **Travail féminin et travail à temps partiel apparaissent étroitement liés : un tiers des femmes travaillent à temps partiel dans l'UE, entre 30 et 40 % dans beaucoup des pays membres.** Font exception l'Angleterre (44 %)

Graphique I. TAUX D'ACTIVITÉ SELON L'ÂGE DANS SIX PAYS



et les Pays-Bas (70 %), et, à l'autre extrémité, l'Espagne, l'Italie ou le Portugal où moins de 20 % d'entre elles sont à temps partiel. **Alors que dans tous les pays européens, à part les Pays-Bas (20 %), moins de 10 % des hommes sont, eux, à temps partiel.** Ainsi, quand on convertit les taux d'activité des femmes en équivalent temps plein (comptant deux emplois à temps partiel pour un emploi à temps plein), les différences entre les pays s'estompent : alors que les taux d'activité simples sont respectivement 53 % en France, 54 % en Allemagne et 63 % en Grande-Bretagne, les taux d'activité en équivalent temps plein deviennent 45 % en France et en Allemagne et 49 % au Royaume-Uni ; la différence entre les sexes se révèle dès lors rester importante en termes d'heures de travail (Hakim, 2001). Égalité de taux d'activité ne signifie pas égalité de temps consacré au travail. Il faut l'admettre, l'égalité devant le droit au travail entre les sexes reste un mythe.

Tableau I. TAUX D'EMPLOI DES FEMMES EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (pour mille)

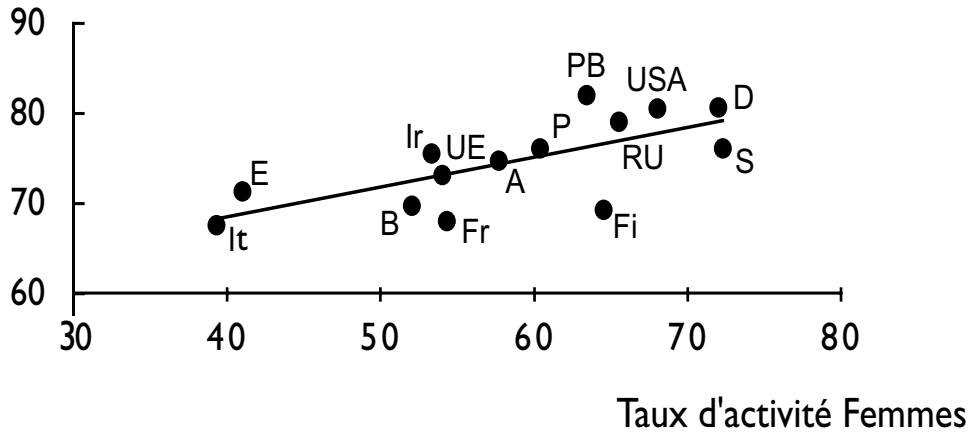
Union europ.	44 %	Roy-Uni	49 %	Pays-Bas	40 %
DK, FIN	61 %	France	45 %	Italie	36 %
Suède	58 %	Allm.	45 %	Espagne	34 %

La durée d'activité des femme diminue encore souvent à l'époque de la maternité et des jeunes enfants, alors que celle des hommes augmente parfois à cette occasion, comme en France.

Certains pays continuent à se référer à l'idéal du travail féminin à temps plein, considérant le temps partiel comme un moindre mal, tels la France et les pays méditerranéens, alors que les pays septentrionaux et les Pays-Bas présentent et encouragent au contraire le travail choisi à temps partiel non seulement pour les femmes, mais aussi pour les plus de 55 ans, comme transition vers la retraite. Ceci ne contredit pas la remarque précédente sur l'effet favorable de l'activité féminine sur l'emploi : en Europe, la plupart des emplois créés l'ont été à temps partiel ; Eurostat (2001) fait apparaître la corrélation positive entre la proportion d'emplois à temps partiel et le taux d'emploi dans l'ensemble des pays membres. L'histoire des Pays-Bas en offrant l'exemple extrême (voir partie II).

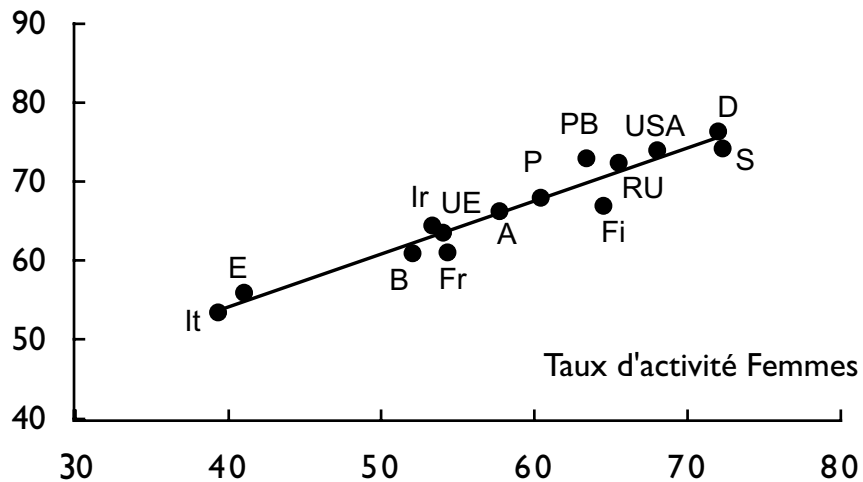
Graphique II.a. TAUX D'ACTIVITÉ DES HOMMES ET DES FEMMES (en %)

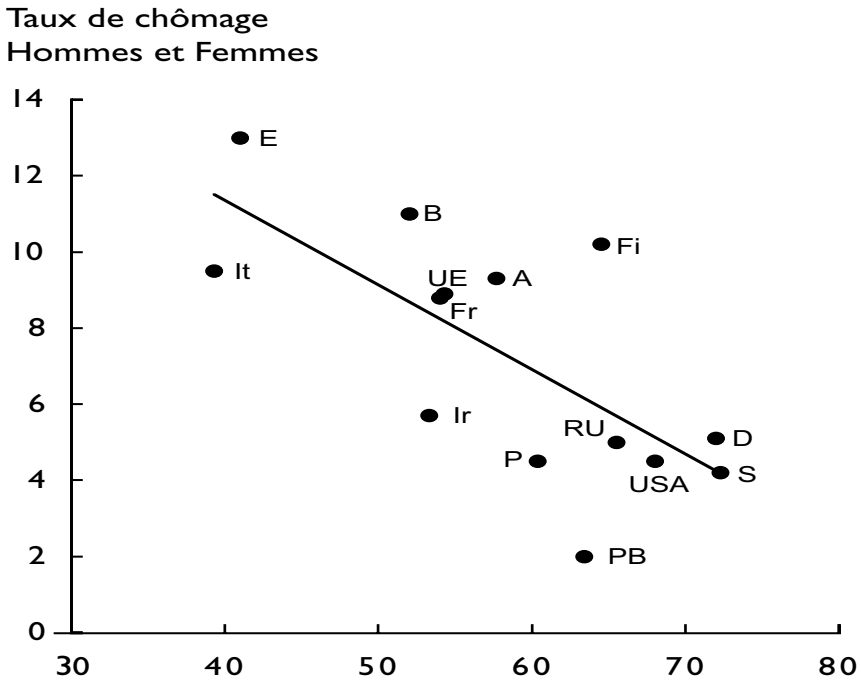
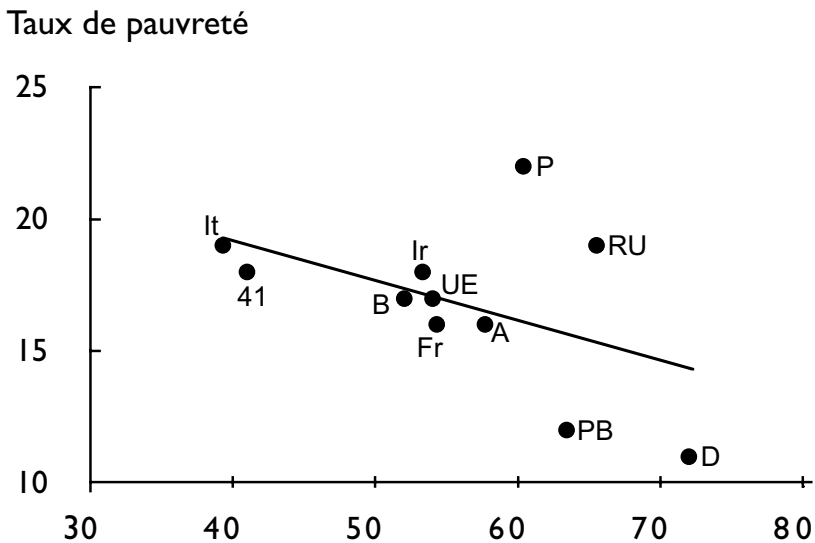
Taux d'activité
Hommes



Graphique II.b. TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES ET EMPLOI GLOBAL (en %)

Taux d'activité
Hommes et Femmes



Graphique II.c. TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES ET CHÔMAGE (en %)**Graphique II.d. TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES ET PAUVRETÉ (en %)**

Fait surprenant : on trouve une relation positive entre le taux d'activité des femmes et le taux d'activité global ou aussi le taux d'activité des hommes, et une relation négative avec le chômage, illustrées par les graphiques II. **Les pays à fort taux d'activité féminine ayant une forte activité globale, les hommes y travaillent aussi plus, et un faible taux de chômage structurel** : Etats-Unis et Nord de l'Europe et vice versa pour les pays à faible activité féminine et fort chômage (bord de la Méditerranée). Autrement dit, les femmes actives ne se substituent pas aux hommes ; leur participation n'accroît pas le chômage, au contraire. La relation apparaît aussi dans la comparaison entre les Etats-Unis et l'Europe en niveau comme en évolution. Les pays ayant créé le plus d'emploi, selon l'OCDE (IRL, NL, USA, E) étant soit ceux qui intègrent depuis longtemps beaucoup de femmes comme les USA, soit ceux qui les intègrent récemment, tels les Pays-Bas et l'Irlande. Cette relation a été mise en évidence sur longue période par des travaux de l'OCDE ayant suscité peu d'écho en France (M. MacCarthy, 1998). **La comparaison internationale prouve donc que le travail des femmes, loin d'être un facteur de chômage est créateur d'activités nouvelles dans les économies modernes, au contraire d'affirmation hâtives fréquentes.** Le volume de travail n'est pas fixe, mais extensible.

L'activité rémunérée des femmes se révèle ainsi source d'emploi. Elle en fournit à tout le monde, y compris aux hommes, selon trois mécanismes. 1) Les plus qualifiées créent de la valeur ajoutée, donc des revenus qui entraînent des dépenses de consommation et d'investissement des ménages selon une logique keynésienne. 2) Leur absence du foyer suscite des emplois induits : crèches ou emplois familiaux, commerce, restauration et hôtellerie. 3) Elles créent elles-mêmes des entreprises, qui génèrent des emplois nouveaux selon une logique microéconomique. La moitié des nouvelles entreprises aux Etats-Unis ont pour origine une créatrice, le tiers en France. A taille et capital égal, le taux de survie de ces entreprises rejoint celui des créateurs masculins.

C'est pourquoi l'Union européenne a reconnu à Lisbonne en mars 2000 que son marché du travail présente un taux d'emploi global trop faible et une participation insuffisante des femmes. La politique sociale européenne a pour objectif de réaliser le potentiel de plein emploi de l'Europe en augmentant le taux global d'activité jusqu'à 70 %, en particulier celui des femmes au-delà de 60 % en 2010. On voit qu'il subsiste un effort important à faire, y compris en France.

Enfin, un fort taux d'activité des femmes contribue à réduire l'impact du vieillissement et la dépendance du groupe des personnes âgées par rapport aux actifs. Le taux de dépendance est en effet le rapport entre le nombre de retraités et le nombre d'actifs. Plus le dénominateur est élevé et plus la dépendance sera faible à l'avenir. Ainsi, à législation constante, alors que le taux de dépendance des plus de 65 ans par rapport à la population totale était similaire en 2000 en Suède et en Italie d'ici 2050, le nombre d'inactifs augmenterait seulement de quatre à cinq par rapport au nombre d'actifs en Suède grâce à des taux d'activité élevés des femmes en particulier, alors que le nombre des inactifs rattraperait celui des retraités en Italie où les taux d'activité sont bas. Chiffre signifiant que chaque actif devrait y entretenir son retraité en moyenne ! Si plus de femmes étaient actives, les perspectives seraient moins sombres.

III. L'EMPLOI FÉMININ ACCOMPAGNE LES MUTATIONS STRUCTURELLES.

La féminisation des emplois s'est nourrie d'abord du développement des emplois à temps plein, publics en Europe et privés aux Etats-Unis, puis de celui des emplois à temps partiel au cours des années 1990. Les femmes entrant en masse dans les services aux entreprises ou aux particuliers, dans le commerce, la santé, l'éducation, tous secteurs dont la part dans l'emploi total croît partout et dépasse 60 à 75 % selon les pays. En Europe, 80 % des femmes sont occupées dans les services, contre 55 % des hommes. **Ainsi se trouvent-elle mieux protégées contre les licenciements structurels (agriculture et industrie) comme conjoncturels. Surtout lorsqu'elles sont dans le secteur public (l'administration française compte 56 % de femmes et le *National Health Service* anglais 80 %), et appelées à s'insérer dans les professions créatrices d'emplois qualifiés (professeur, avocat, médecin, garde d'enfant) comme non qualifiés (femme de ménage, garde malade, coiffeur ou caissière de grand magasin).**

On le constate en comparant les variations de l'emploi dans les branches d'activité économiques aux variations de la féminisation (part des femmes dans l'emploi) : les branches ou les professions ayant perdu des emplois (agriculture, commerce, ouvriers non qualifiés) se masculinisent ; celle qui en créent, au contraire se féminisent (santé, éducation, services sociaux, administration) (BMI, 1998). **Les femmes sont allées là où le marché du travail offrait des postes, y compris dans les emplois instables et à temps partiel. A ce titre, elles ont contribué à adapter l'offre de travail à la demande exprimée par les entreprises, au moins en termes de qualification et de durée du travail.**

Leur activité s'ajuste à la fois à la forte demande de travail qualifié des entreprises et au coût relatif de l'enfant. Leur emploi résiste mieux aux contraintes imposées par la maternité quand elles sont qualifiées. Partout, ces femmes supportent mieux le coût privé de l'enfant, elles préservent leurs chances de carrière et rentabilisent leur investissement en formation, enfin se trouvent en mesure d'exiger des dispositions plus favorables de leur employeur : souplesse du temps de travail par exemple. Leur taux d'activité apparaît toujours plus du double (autour de 70 %) de celui des femmes moins qualifiées (autour de 40 %). Ces dernières risquent dès lors de tomber dans le cercle vicieux des emplois dévalorisés ou instables et de la pauvreté ou de la dépendance à l'égard de l'Etat providence.

IV. L'IMPLOSION DÉMOGRAPHIQUE EN EUROPE : UN CHOIX DES FEMMES.

Il est de bon ton d'analyser l'emploi masculin sans évoquer la famille. Cette approche réductrice occulte les mécanismes essentiels concernant l'emploi féminin. En effet, l'emploi, surtout en France, se concentre pendant l'âge de la maternité : entre 25 et 55 ans. Si un homme peut choisir sa formation et construire sa carrière sans lien avec sa famille, il en va différemment à toutes les étapes de la vie professionnelle d'une femme : études, orientation, formation permanente, mobilité géographique. **La probabilité d'être mère ou le fait de l'être constituent un risque spécifique de l'offre féminine de travail.**

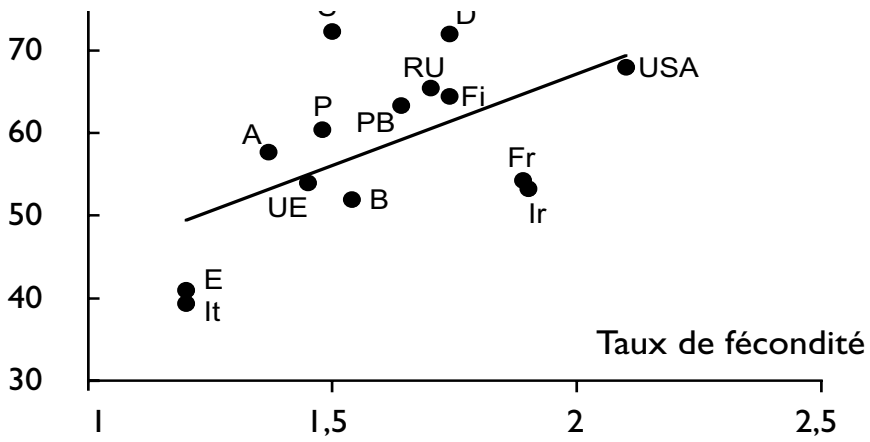
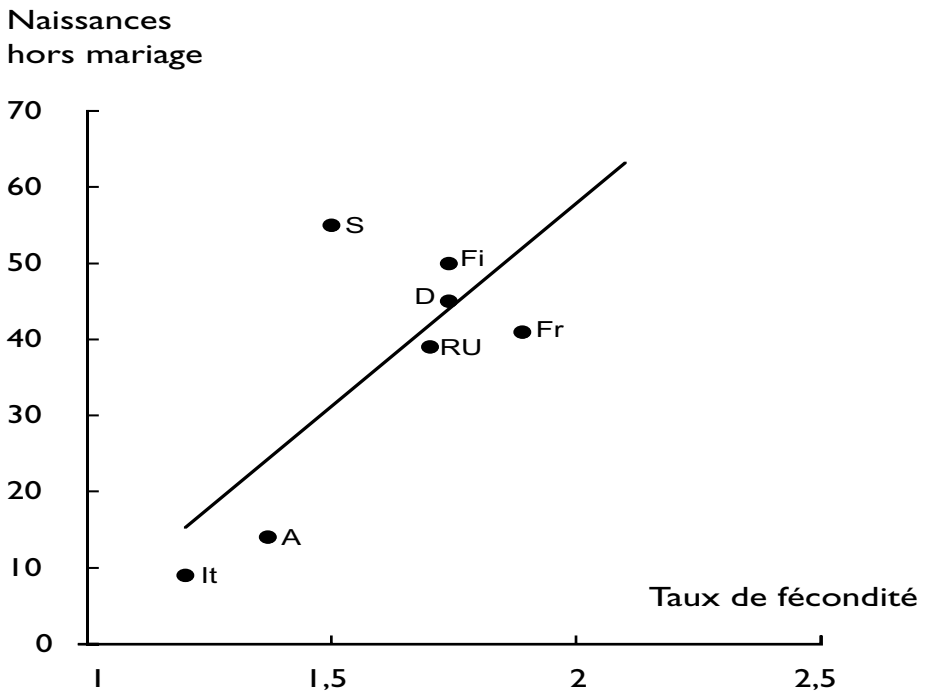
TABLEAU 2. TAUX D'EMPLOI DES MÈRES D'ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS
(Eurostat)

Pays	Qualifiées	Non qualifiées
Allemagne	62 %	28,7 %
France	72,2 %	29 %
Roy-Uni	70,3 %	32,2 %
Italie	69,4 %	26,1 %
Belgique	84,7 %	42,6 %

Risque qui se paye soit par des primes de risque en terme d'accès à l'emploi, de carrière soit par un renoncement à avoir les enfants désirés. Et dans les faits, taux d'activité ou richesse et taux de fécondité apparaissent étroitement liés dans le temps et dans l'espace. **Surprenante contradiction : au niveau microéconomique et dans tous les pays le taux d'activité féminin, stable jusqu'à deux enfants, chute à partir du troisième enfant et avec le niveau d'éducation ou l'appartenance à une classe sociale élevée, comme le montre le tableau ci-contre ; au niveau macroéconomique, au contraire, les pays à fort taux d'activité féminin présentent aussi une forte fécondité** comme le prouvent les graphiques ci-joints.

Le graphique IIIb montre aussi que les pays ayant le plus d'enfants sont aujourd'hui ceux où ils naissent le plus hors mariage ; la maternité est bien aujourd'hui un choix des femmes ; plus elles se sentent libres plus elles choisissent d'avoir des enfants.

Nos pays auront à l'avenir les enfants que leurs femmes décideront d'avoir. Et partant, les enfants que le société les incitera à avoir, compte tenu des conditions de travail à elles offertes.

Graphique III.a. TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES ET FÉCONDITÉ**Graphique III.b. FÉCONDITÉ ET NAISSANCES HORS MARIAGE**

V. TROIS PHASES DE L'ACTIVITÉ ET DE LA FÉCONDITÉ.

En fait, l'évolution de l'emploi féminin et celle de la natalité se déroule en trois phases historiques successives.

1) Dans une phase traditionnelle, où en sont encore certains pays du tiers monde, le taux de fécondité est élevé (plus de deux enfants par femme) et leur taux d'activité bas : les femmes se spécialisant dans les soins à la famille (*carer*) et l'homme dans l'activité rémunératrice extérieure (*breadwinner*).

2) Dans une seconde phase parcourue dès les années 1960 en Suède et par la plupart des pays du Nord dans les années 1970-80, les femmes commencent à travailler, leur taux d'activité s'élève, et, chacune rencontrant le dilemme microéconomique famille/travail, leur taux de fécondité global baisse. Les pays méditerranéens et l'Allemagne sont entrés dans cette phase depuis une dizaine d'années avec une brutalité inconnue en période de paix, si bien que leur taux de fécondité a baissé jusqu'à 1,2 à 1,3 enfant par femme, et même 0,8 en Allemagne de l'Est et en Italie du Nord où les femmes ressentent plus encore l'incompatibilité entre travail et famille.

3) Dans une troisième phase, le taux d'activité féminin se stabilise à un niveau élevé, et les pays ayant su concilier la liberté de travailler des femmes et la famille ont pu maintenir, voire faire remonter leur taux de fécondité (DK, FIN, Norv). Exemples : la France et les Pays nordiques, avec des taux de fécondité de 1,7 à 2 (France entre 1,7 et 1,8 selon les années, avec un surprenant mini baby-boom en 2000 où le taux de fécondité frise 1,9). La Suède avait réussi à revenir à un taux supérieur à 2, mais la moindre générosité de sa politique familiale l'a fait retomber 1,55.

Cette loi s'applique aussi à l'intérieur des Etats-Unis entre les groupes sociaux et ethniques de femmes. Les femmes qualifiées ne peuvent y rentabiliser leur travail qu'au prix d'une faible fécondité, alors que les moins qualifiées choisissent de vivre grâce aux prestations de solidarité et ont une forte fécondité. Ainsi les Américaines ont-elle toujours 2,1 enfants en moyenne, les blanches en ayant 1,8, les noires 2,2 et les hispaniques 2,9. Dans les économies modernes et dans cette troisième phase, les femmes désirent exercer un travail professionnel et rémunéré et le concilier avec la maternité ; lorsque ces deux aspirations leur paraissent en contradiction, le dilemme à elles imposé se résout par la baisse de la fécondité. Compte tenu du poids démographique de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne, la fécondité de l'Union européenne atteint le niveau historiquement bas de 1,5 jamais constaté en dehors des grandes épidémies ou des guerres.

Avec deux conséquences inquiétantes.

1) Le vieillissement, c'est à dire l'augmentation de la part des personnes âgées : presque la moitié de ce vieillissement proviendra en France de la baisse de la fécondité d'ici 2040.

2) La solitude future des femmes n'ayant pas eu d'enfants (presque une sur deux dans les trois pays cités). Enfin, la population de plusieurs pays européens diminue déjà, et cette

dépopulation, à immigration égale, va s'accroître. L'Italie passerait ainsi de 58 à 36 millions et l'Allemagne de 80 à 60 d'ici 2050!

Les Européens doivent aussi se poser une question pertinente : la fécondité a-t-elle une influence sur la diffusion du progrès technique et sur l'emploi, donc sur la croissance potentielle ?

VI. FÉCONDITÉ ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE.

Le nombre des enfants influe-t-il sur la croissance ? Question tabou en France à laquelle les démographes répondent en général : non, sans le support d'études transnationales. Dans une perspective keynésienne, ils invoquent les effets de la fécondité sur les dépenses de consommation et d'investissement en logements sans parvenir à des résultats concluants. Là ne semble pas résider l'interrogation pertinente qui se situe dans l'analyse des facteurs favorables à la croissance et à l'emploi. **Dans une étude comparative s'appuyant sur un modèle formalisé de croissance endogène, Baudry et Green, de l'Université de Columbia, (Baudry & Green, 2000) démontrent comment les pays à forte croissance démographique diffusent plus rapidement les techniques modernes et créent plus d'emplois, surtout dans les services depuis 1975.** La société d'information se distingue en effet par le faible coût des nouvelles technologies et par la complémentarité entre la qualification humaine et le capital technique dans la fonction de production. Les populations à forte croissance démographique présentent dès lors un avantage comparatif qui les incite à adopter des techniques de production à forte intensité en capital humain et en technologie, les autres non. Le modèle économétrique de ces auteurs démontre que les pays à fécondité élevée tendent à adopter plus vite ces techniques, dont la diffusion est favorisée par un nombre important de jeunes arrivant sur le marché du travail bien formés aux NTI. Les autres pays prennent du retard et supportent un coût sévère à former aux techniques nouvelles une main-d'œuvre plus âgée.

Une croissance démographique dynamique produit deux effets.

1) Elle modifie la structure des salaires réels relatifs, au profit des jeunes et des plus qualifiés et au détriment des plus âgés ;

2) elle favorise le développement de services peu qualifiés, rémunérés par les plus qualifiés. Cette évolution est particulièrement sensible à l'intérieur du groupe des femmes. Ces auteurs ont testé ce modèle d'une part sur trois pays : les Etats-Unis à fortes fécondité et immigration, le Royaume-Uni et l'Allemagne, à faible fécondité. La comparaison confirme les mécanismes à l'œuvre : avec un taux de croissance démographique de 4 à 6 fois supérieur depuis les années 1970, les Américains ont diffusé de manière plus agressive les nouvelles technologies, vu le salaire relatif des non qualifiés baisser de -30 %, créé plus d'emplois, surtout dans les services aux particuliers et dans la santé. Les Anglais et les Allemands, en retard dans les NTI, ont augmenté de 10% le salaire des non qualifiés

et leur taux d'activité est resté stable ou décroissant, le chômage ayant beaucoup augmenté en Allemagne. L'emploi a cru de +15 % par an aux Etats-Unis, alors qu'il restait presque constant dans les deux pays européens. Les auteurs insistent sur le fait que la différence vient en grande partie du taux d'activité des femmes et des emplois de service rendus par les moins qualifiés aux plus qualifiés.

Un test large sur 18 pays de l'OCDE ne fait apparaître aucune relation statistique entre démographie et emploi pendant la période 1960 à 1974, antérieure à la société d'information ; il confirme au contraire une relation positive et significative entre l'accroissement de la population et les taux d'activité, donc l'emploi, pendant les années 1975 à 1997, époque où se diffusent les nouvelles technologies de l'information. Les différences démographiques expliquant selon les auteurs la majeure partie de l'écart constaté entre les pays en termes de création d'emplois.

Probablement faut-il voir là une menace grave pour la croissance potentielle future de l'Europe, privée du dynamisme démographique l'incitant à diffuser rapidement le progrès des NTI et menacée de voir sa croissance potentielle, déjà faible, diminuer à long terme.

Les facteurs clés d'une croissance potentielle élevée et du plein emploi apparaissent donc être la croissance démographique, la diffusion rapide du progrès technique et un taux d'emploi élevé des femmes.

VII. L'ETAT PROVIDENCE EUROPÉEN ET LE SEXE FAIBLE.

L'Etat providence au sens strict français (sécurité sociale) ou au sens large anglo-saxon (incluant les crèches et l'éducation) introduit une différence majeure entre la situation des Américaines et celle des Européennes ainsi qu'entre le Nord et de Sud sur notre continent. Ses dépenses se limitent à 15% du PIB aux Etats-Unis contre 30% en Europe. Or il concerne directement les femmes à trois égards. 1) En tant que bénéficiaires : allocations familiales, congés de maternité, elles sont 80% des titulaires de revenus minimum en Europe, 90% des parents isolés, la majorité des retraités indigents. 2) Il leur offre une garantie contre les aléas de la vie moderne (divorce, chômage, pauvreté) qui les libère de la tutelle d'un homme et leur confère des droits personnels à la santé ou à une retraite). 3) Il leur fournit enfin de nombreux emplois. L'Etat providence résulte en grande partie de ce que les activités familiales traditionnelles deviennent externes par rapport à la famille, plus techniques, professionnelles et rémunérées : gardes des enfants, soins aux malades et aux vieillards. Les crèches, les hôpitaux et les maisons de retraite sont fort créateurs d'emplois et surtout d'emplois féminins. 4) Il libère leur temps de ces charges ancestrales, leur permettant de prétendre à égalité avec certains hommes à un emploi rémunéré qualifié, et donc à l'indépendance financière.

Dans les pays anglo-saxons ces activités sont surtout privées ; dans les pays sociaux-démocrates européens elles sont surtout publiques. **La différence est essentielle : l'état providence européen offre des garanties légales et économiques plus ou moins**

universelles aux Européennes, alors qu'il se limite à accorder une assistance aux Américaines ou aux Anglaises pauvres. Les Américaines voulant faire garder leurs enfants et soigner leurs aïeuls doivent être assez qualifiées pour rémunérer des personnels ou des institutions privés. En outre, les prestations de solidarité anglo-saxonnes leur étaient par tradition accessibles sous une double condition de ressource et de solitude : être pauvres et chef de famille. Ces allocations comportaient un effet économique pervers : elles incitent à l'inactivité si le montant des aides de solidarité confère un niveau de vie supérieur à celui apporté par un travail. Ce fut longtemps le cas aux Etats-Unis et en Angleterre pour les femmes non qualifiées, non mariées ou mères de famille nombreuse, qui peuvent perdre l'assurance santé (Medicaid aux Etats-Unis), les allocations de logement et les prestations de survie quand elles retravaillent ou se marient. Leur salaire d'employées ne dépasse en effet guère les prestations de l'Etat providence. Cet exemple illustre le danger des allocations de solidarité sous conditions de ressources, qui peuvent à long terme constituer une trappe d'inactivité et de pauvreté pour ces femmes. Aux Etats-Unis, ces politiques ont incité les femmes noires, immigrées récentes ou sans qualification à se spécialiser dans la maternité au détriment d'un travail rémunéré (« pondeuses » pour la nation en quelque sorte), et divisé le groupe des femmes entre une population blanche et/ou qualifiée, active, à taux de fécondité comparable à celui de l'Europe et un groupe de femmes entretenues par l'assistance publique, à taux de fécondité élevé, mais pauvres. La France devra méditer cet exemple (voir les effets de l'APE dans la seconde partie). Nos concitoyens jugent en effet les prestations familiales sous condition de ressource plus justes, car favorables aux pauvres (Thélot, 1998). Risquons-nous de glisser peu à peu sur la pente américaine ?

La situation diffère fortement d'un pays européen à l'autre. Les pays du Nord consacrent en effet plus de 10 % du PIB à la famille et aux enfants (13 % au DK et en FIN, 11 % en Suède) la France et l'Allemagne 10 % , les pays du Sud moins de 5 % (4 % en I, 5 % au P, 2 % en E). L'éducation et les structures de garde d'enfants ou les allocations compensatrices se révèlent bien la condition essentielle de l'égalité entre les sexes. Plus les mères de famille sont aidées par la collectivité et plus elles sont actives, plus elles sont éduquées, ou plus leurs enfants sont facilement gardés, et plus les hommes participent aux tâches domestiques et enfantines : 40 % en Suède, 30 % en France, 20 % aux Etats-Unis. L'égalité entre les sexes est forte en Europe du Nord, et dans une moindre mesure en France. Mais, on le voit, partout cependant, la responsabilité familiale reste assignée en grande majorité aux femmes !

VIII. LA PAUVRETÉ EST-ELLE FÉMININE ?

La pauvreté et l'exclusion restent liées au sexe dans nos sociétés : chacun pour des raisons différentes. Les facteurs de risque de pauvreté moderne résultent en effet de la combinaison des situations familiales et économiques. Or, les familles stables et intégrées dans un marché du travail facile d'accès des trente glorieuses ont été partout plus ou moins remplacées par des familles désintégrées rencontrant des difficultés croissantes pour trouver du travail. Quels sont ces facteurs de pauvreté et d'exclusion ?

1) Les situations familiales d'abord :

- a) Une maternité précoce (fillette mère) et/ou hors mariage.
- b) Une famille monoparentale et/ou nombreuse.
- c) Un divorce.

2) Les facteurs économiques ensuite :

- a) le chômage d'au moins un parent.
- b) un travail à temps partiel ou des différence de revenu entre les hommes et les femmes.

La pauvreté moderne apparaît ainsi dans trois groupes.

1) Les mères isolées, soit environ 13 % des familles européennes, et sans emploi ; 45 % des enfants de ces famille sont pauvres en Europe, 60 % aux Etats-Unis; si bien que le quart des petits européens pauvres sont dans de telles familles ; cette proportion mérite une attention particulière.

2) Les couples dont aucun parent ne travaille, surtout si la famille est nombreuse ; or, l'homogamie par laquelle qui se ressemble vit ensemble, tend à diviser la société en deux groupes : d'une part des couples qualifiés dont les deux parents travaillent et, d'autre part, des couples à emplois précaires ou sans emploi du tout.

3) Enfin un groupe surprenant émerge : les hommes non qualifiés, sans travail et sans famille, marginalisés ; un revenu stable augmentant leur probabilité de se marier, comme autrefois la dot des femmes. Les jeunes femmes préfèrent vivre grâce aux aides financières de l'Etat providence qu'avec eux.

Ces facteurs communs à tous les pays développés n'engendrent cependant pas forcément la pauvreté. Mais dans tous les pays famille (mariage ou non) et emploi constituent la meilleure protection contre la pauvreté comme le montre le tableau ci-dessous. **Une mère pauvre, ce sont souvent plusieurs enfants pauvres, et donc un futur capital humain difficile à intégrer. La question de la pauvreté féminine se retrouve donc démultipliés au niveau des enfants, ce en quoi elle constitue un défi majeur pour l'avenir. Ce n'est plus seulement une question d'égalité entre les sexes, mais aussi une question d'égalité des chances entre les enfants à court terme. Et une question de paix sociale à long terme.** Qu'advientra-t-il d'une proportion importante d'enfants difficiles à intégrer dans une société qualifiée et démocratique ?

Ces risques familiaux et économiques sont bien compensés par les pays du Nord (DK, S, FIN), où la famille est certes déstructurée (taux de mariage faible, de divorce élevé, naissances hors mariage nombreuses) mais solide ; au Danemark, le taux de pauvreté des femmes est proche de celui des hommes (12/11 %) mais celui des enfants seulement 4 %, les familles se trouvant aidées plus que les autres groupes. En revanche, ces facteurs de pauvreté

sont mal compensés aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, en Allemagne et dans l'Europe du Sud (voir la partie II) où le taux de pauvreté des enfants est élevé et tend à augmenter.

Tableau 3. TAUX DE PAUVRETÉ DES FAMILLES AVEC ENFANTS¹ (Eurostat)

Pays	2 parents, 2 emplois	2 parents, 1 emploi	1 parent, 1 emploi	% enfants pauvres
USA	7,3 %	30,5 %	67 %	30 %
Roy-Uni	Pas d'information	–	69,5 %	27 %
Allem.	1,3 %	5,6 %	49,5 %	11 %
France	Pas d'information	–	45 %	13 %
Dk	1 %	3,6 %	10 %	4 %
Suède	1 %	6 %	24 %	2 %

¹ Les statistiques sur la pauvreté sont difficiles à interpréter. Le seuil de pauvreté étant relatif, la répartition des revenus influe sur la pauvreté mesurée. Le tableau présenté ici ne prétend pas aborder ce problème et ne doit donc pas être lu verticalement : il ne permet pas de comparer le taux de pauvreté entre les pays. Seules les lignes sont significatives : les chiffres montrent que dans chaque pays le pourcentage de familles pauvres, quel qu'il soit, diminue quand le nombre de travailleurs dans la famille augmente.

La meilleure protection d'un enfant contre l'exclusion et la pauvreté devient donc aujourd'hui l'emploi de sa mère puisque la majorité d'entre eux vit avec elle : antidote à l'instabilité familiale, au divorce, à la précarité de l'emploi du père. **L'aide apportée par la collectivité aux femmes pour réaliser un projet professionnel compatible avec leurs enfants est en ce sens déterminante. Toute politique de lutte contre l'exclusion doit tenir compte de cette dimension.** Certains psychologues anglo-saxons considèrent qu'il serait moins coûteux pour la collectivité d'éduquer dès la plus tendre enfance (avant 3 ans) les enfants des femmes mal intégrées que de s'en préoccuper à l'adolescence où la solution à leur problème devient à la fois plus aléatoire et plus coûteuse. Ce qui veut dire aider leurs mères et souvent, pour la collectivité, prendre en charge les enfants. Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'effort fait par différents pays en ce sens. Il faut l'interpréter en tenant compte de la différence de coût des crèches selon qu'elles sont publiques ou privées. Le Royaume-Uni et les Etats-Unis offrent surtout des services privés, donc inaccessibles aux mères non qualifiées : outre-Atlantique, les parents supportent 76 % des charges. Au contraire le Danemark et la Suède offrent des services publics, subventionnés donc accessibles à tous. Les Pays-Bas ou l'Allemagne, comme la France manquent de crèches. Mais les premiers compensent cette rigueur par les incitations au temps partiel, ce que ne fait pas la seconde.

Tableau 4. POURCENTAGE DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS GARDÉS DANS DES INSTITUTIONS (OCDE)

Pays	% enfants
USA	54 %
Royaume-Uni	34 %
France	29 %
Danemark	64 %
Suède	48 %
Allemagne	10 %
It/Espagne	6 %

Le monde des femmes tend donc à la dualité. Du fait de la demande croissante de travail qualifié des entreprises, le taux d'emploi des femmes possédant un niveau d'éducation élevé ou moyen tend à se rapprocher de celui des hommes d'un point par an en moyenne en Europe ; celui des mères moins instruites ne suit pas, non seulement à cause du coût d'opportunité de leur travail mais parce que les employeurs leur accordent moins souvent des avantages familiaux (interruption de carrière, aménagement choisi du temps de travail). Ainsi le dilemme enfant-famille se résout-il différemment selon le niveau de formation : au détriment du nombre d'enfants chez les mieux qualifiées, un pourcentage croissant d'entre elles choisissant même de n'avoir aucun enfant en Allemagne ou Italie ; et au détriment de leur emploi chez les non qualifiées, surtout aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni. Cette inquiétante spécialisation des tâches féminines, enfant-travail, dans les économies modernes est de nature à accentuer la dualité de nos sociétés à l'avenir. Certains pays incitant une fraction de leurs jeunes femmes à se spécialiser dans le travail et une autre fraction dans la maternité. Aussi bien le droit des individus que l'intérêt de la collectivité en ressortent écornés.

IX. QUELS RÔLE POUR CHAQUE SEXE DEMAIN ?

La société de services et d'information tend en effet à devenir duale. Elle développe trois types d'activités.

1) D'une part des tâches à forte valeur ajoutée, qui peuvent être soit

a) des emplois à haut niveau de qualification professionnelle (informatique, juridique, communication) complémentaires de l'investissement technique dans les entreprises industrielles ou de service, souvent soumis à la concurrence internationale ;

soit b) des emplois dans les services collectifs destinés au capital humain (santé et éducation).

2) D'autre part des emplois à faible productivité et faible qualification, souvent substituables au progrès technique dans le secteur industriel en particulier. La demande des premiers augmente, celle des seconds diminue.

3) Elle demande enfin des emplois de services aux particuliers, à faible valeur ajoutée et à forte densité de main-d'œuvre, des emplois dans les services sociaux ou sanitaires (aides-soignants), enfin dans le commerce et la restauration (serveurs, caissiers de grands magasins). La majeure partie de ces services sont rendus par des femmes et se trouvent en concurrence avec le travail féminin non rémunéré dans la famille traditionnelle.

Une société de plein emploi ne pourra se contenter d'offrir des emplois qualifiés (airbus et informatique) ; elle devra aussi développer des activités à faible productivité, appelés « petits boulots ». Les pays avancés comme les Etats-Unis et certains petits pays d'Europe intègrent pleinement les femmes dans la division du travail et la diversité des talents. Ils leur offrent des emplois nombreux correspondant à leurs qualifications : forte ou faible. Les emplois de services en particulier permettent d'intégrer les jeunes et les femmes moins qualifiées.

Les besoins de main-d'œuvre qualifiée explosent : témoin les pénuries dans l'informatique, le bâtiment ou chez les infirmières en Europe. Or, si les possibilités de recrutement chez les hommes semblent largement exploitées, le vivier des femmes reste lui, disponible. Cependant, partout elles accèdent peu aux formations scientifiques et professionnelles : là précisément où se trouvent les pénuries de travailleurs. Le développement du travail féminin apparaît comme une force motrice puissante de la croissance et de la création d'emplois pour toute la société. Elle augmentera la valeur ajoutée et la création d'entreprises, trop faibles en Europe et surtout en France. La division du travail et la diversité des talents devant s'appliquer aux deux sexes, cessant de cantonner les femmes dans les emplois dits féminins. Les pays européens pourraient y gagner en taux d'emploi et en potentiel de croissance, deux domaines où l'Europe accuse un retard.

Les services sociaux ou personnels recèlent aussi un potentiel de développement considérable : pour répondre à la demande de la génération pivot, à pouvoir d'achat important mais que le marketing actuel néglige, puis des très âgés, dépendants. On le voit dans la structure comparée des emplois américains et européens. Un pays peut en tirer parti si le taux d'activité des femmes y est élevé, si bien que le cercle vertueux de la libération de leur temps et de l'offre d'emploi s'enclenche comme dans certains pays d'Europe et aux Etats-Unis. La stagnation des services sociaux dans une partie de l'Europe est liée aux interactions entre structure familiale et protection sociale ou aux conditions difficiles d'emploi, comme chez les infirmières. Là où le taux d'emploi féminin reste faible, ces services sont fournis gratuitement par les ménages et leur qualité est médiocre ou incertaine, l'inégalité inéluctable ; alors que la demande de services externes augmente quand la majorité des femmes travaillent. Les familles à double revenu se protègent ainsi contre la pauvreté et externalisent leurs besoins de services domestiques, éducatifs et de solidarité, devenant dès lors créatrices d'emplois dans un processus multiplicateur (Esping-Andersen, 2001). Le secteur public, moins soumis aux

pressions du marché, parfois les grandes entreprises, offrent aux femmes des conditions de travail plus souple et des innovations rendant leurs deux vies compatibles.

La description des politiques menées par les différents pays suggère que de tels emplois se développent dans deux logiques économiques différentes et à deux conditions impératives :

a) Sur un marché privé, à condition que les salaires et les charges sociales restent bas, au moins relativement, comme aux Etats-Unis. Ce mécanisme n'ayant pas joué en Europe où les charges sociales pesant sur les salaires rendent ces emplois non compétitifs. L'inégalité de revenus tend alors à augmenter selon les niveaux de qualification ; ce cas de figure crée une nouvelle forme d'inégalité entre les femmes qualifiées entrant sur le marché général du travail, et les non qualifiées entrant à leur service, directement ou par l'intermédiaire d'organismes plus professionnels. Cette condition, bien acceptée aux Etats-Unis suscite la méfiance en Europe et mériterait qu'on y réfléchisse.

b) Dans le secteur public, s'ils sont financés et fournis par l'Etat providence, comme dans les Pays scandinaves et en France, au prix d'un fort taux de prélèvements obligatoires et de dépenses publiques et d'une spécialisation des femmes dans les services publics de type traditionnel qualifiés et organisés par des institutions (maisons de retraite et crèches). **L'Europe semble avoir atteint un niveau de prélèvements obligatoires à ne pas dépasser. Elle devra donc les redéployer, au profit des familles et des enfants si elle veut atteindre un niveau plus élevé d'emploi, voire le plein-emploi.** Les besoins des personnes âgées vont exploser ; en particulier ceux des plus de 85 ans dont la proportion augmente le plus et qui sont en majorité des femmes. Qui les soignera ? La réponse déterminera à la fois l'emploi et la liberté des femmes qualifiées de leur famille.

Quatre modèles se dégagent de ces analyses, selon le rôle des femmes et la perception des enfants par la collectivité

2 QUATRE MODÈLES

I. LES FEMMES DE SEPTENTRION OU LA MOISSON TARDIVE DE LA SOCIAL-DÉMOCRATIE.

Les Suédoises, les Danoises, les Finnoises et les Norvégiennes, participent activement à la vie politique : 40 % des députés environ, un tiers des ministres. On les trouve souvent à des postes clés : nombreuses dans les municipalités, bien intégrées dans des syndicats représentatifs pratiquant une négociation collective active et efficace. **Un vote féminin se manifeste dans ces pays comme aux Etats-Unis. Ces pays accordent des droits individuels aux femmes, au nom des principes démocratiques, et à leurs enfants, considérés comme de futurs citoyens** : par exemple le droit à être gardés en crèche et socialisés au Danemark. **Les enfants y sont considérés comme un investissement pour la vie sociale future.** La collectivité a « nationalisé la famille » : elle prend en charge les enfants et les personnes âgées au nom du bien-être des citoyens et leur offre des services professionnels de qualité. Le coût de la famille repose donc en grande partie sur l'Etat providence. Ces pays sont à la fois de petite dimension (celle d'une région française ou d'un Land) et décentralisés ; la *Community life* (vie de proximité) y est organisée par des collectivités locales où les femmes jouent un rôle actif. Ils sont aussi par définition très ouverts sur l'étranger, par l'information et les échanges extérieurs. La diffusion du progrès technique y est rapide (Internet, téléphone portable, langues étrangères). Le partage des tâches domestique y est encouragé. Les femmes sont incitées à travailler par la pratique de la fiscalité séparée des membres du couple. Ces pays présentent un fort taux d'activité et un faible taux de chômage structurel ainsi qu'actuel : 5 % au Danemark, 4,2 % en Suède, 3,2 % en Norvège, à la fois parce que l'offre d'emploi est forte et parce que les femmes peuvent y satisfaire leur désir de travailler. La Finlande fait exception à cause de ses difficultés de reconversion depuis la chute du communisme.

Ce modèle nordique implique un fort niveau de dépense publique au profit des familles et donc de prélèvements obligatoires. Les habitants de ces pays obtiennent en contrepartie une grande homogénéité sociale et des services publics de qualité. Les femmes y jouent un rôle essentiel rarement analysé par les économistes. Elles obtiennent l'indépendance, des emplois à temps partiel, une bonne protection sociale et un rôle politique certain. Elles renoncent en contrepartie aux postes de commande dans l'industrie : aucune ne dirige Nokia ou Ericsson. Elles ont d'abord voté contre l'Europe, puis négocié des garanties avant de revenir sur leur décision. Ce partage des rôles, encore inégal certes, constitue un compromis qui semble les satisfaire. Ce modèle interroge l'Europe : devrait-elle le généraliser et l'offrir peu à peu aux autres Européennes, ou obliger les Nordiques à courber l'échine au nom de l'équilibre budgétaire ?

La Suède en constitue le modèle. **Dès 1934 le livre d'Alva Myrdal, futur prix Nobel de la Paix, « La crise de la population », avait alerté sur la dénatalité et averti : ne point obliger les femmes à avoir des enfants, mais plutôt partager avec elles les responsabilités familiales pour les inciter à désirer des enfants !** Un thème qu'elle développera dans « *Women's two roles* » à l'époque où Simone de Beauvoir promeut au contraire la femme libérée mais sans famille. Alva Myrdal a inspiré la politique sociale démocrate de l'après-guerre. **La Suède a d'emblée conçu sa politique familiale et féministe en termes de « concilier travail et famille » à la fois pour des raisons économiques et politiques.** Économiques dans un premier temps : l'industrie suédoise, puis l'État providence manquaient de bras dans ce pays sans colonies : elle a envoyé les Suédoises dans les usines plutôt que des immigrés. Politiques ensuite : les Suédoises votant depuis 1920 et ayant constitué des groupes de pression menaçaient de créer un parti politique féminin pour contraindre les partis traditionnels à la fois à les intégrer dans la vie politique et à répondre à leurs revendications.

La politique met en œuvre « l'égalité des sexes », dans sa composante « égalité dans le droit au travail », comme élément des Droits fondamentaux de l'Homme, dans un processus démocratique et réaliste tout à la fois. Elle a engendré un cercle vertueux : l'État providence soutenant la famille, élément fondamental de la société suédoise, y compris avec un taux élevé de divorces et de naissances hors mariage, et générant des institutions créatrices d'emploi et de cohésion sociale.

Les dispositions Suédoises s'étalent dans le temps. À la base : de généreuses allocations familiales universelles et indépendantes du revenu destinées à promouvoir l'égalité de niveau de vie entre les couples avec et sans enfants en compensant « le coût de l'enfant ». Leur montant est fixé par le parlement régulièrement et elles restent le principal élément financier (40 % des prestations versées). Puis l'imposition séparée de l'homme et de la femme au sein du ménage, qui accroît la rentabilité de l'emploi de la femme et l'incite à se qualifier puis à travailler. Ensuite des crèches nombreuses, tout enfant ayant en principe le droit d'être gardé (95 % le sont). Et aussi « l'assurance parentale », qui comprend le droit à un congé de 15 mois et à une compensation financière pour la perte de revenu (75 % du salaire pendant 12 mois), la garantie de retour à l'emploi, la possibilité de fractionner le congé (en accord avec l'entreprise) ou de le prendre à temps partiel, d'alterner les périodes de congé et de retour au travail, jusqu'à la 8^e année de l'enfant, enfin une incitation pour le père à en prendre une partie ; plus les « jours des Papas », congé de 10 jours avec une compensation de 80 % du salaire après l'arrivée d'un enfant. Ainsi la plupart des bébés de moins d'un an restent-ils entre les bras de leur mère. En pratique, les Suédoises prennent des congés longs pour organiser la vie quotidienne et les hommes plutôt des congés exceptionnels à des périodes privilégiées ou difficiles (un tiers d'entre eux en ont pris en 2000). Les Suédoises travaillent en majorité à plein temps jusqu'à la naissance du premier enfant ; puis reprennent leur emploi à temps partiel après les interruptions du congé parental ; enfin augmentent progressivement leur activité rémunérée au fur et à mesure que les enfants vont en classe. Le temps se gère ainsi en fonction du cycle de vie familial. Son aménagement a répondu à la double volonté de respecter le droit au travail des femmes et de bien élever les enfants.

En principe la politique familiale n'est pas nataliste. Toutefois, la fécondité ayant baissé de 2,25 à 1,50 dans les années 1970 quand la Suède entra dans la deuxième phase, soit l'un des plus bas taux d'Europe, une « prime de rapidité » a incité à raccourcir l'intervalle entre les naissances en 1982 avec un effet certain. Puis les structures de garde d'enfant se sont multipliées. La fécondité était remontée à 2,1 jusqu'en 1993. Après quoi l'entrée de la Suède dans l'Union européenne l'a obligée à équilibrer ses comptes publics, donc à rogner sur toutes les dépenses publiques, dont la famille. Le taux de fécondité a alors glissé jusqu'à 1,54. Les estimations économétriques attribuent pour partie cette baisse au relâchement de la politique familiale et féministe, pour partie à l'inquiétude suscitée par l'adhésion à l'Union, puis plus récemment à la conjoncture économique.

Enfin, la Suède réfléchit à la question du rôle de la génération pivot de 55 à 70 ans. La seule solution pour faire face au coût cumulé des retraites et de la santé des populations européennes vieillissantes consiste à rendre active, au moins à temps partiel, la génération pivot, et en son sein de nombreuses femmes mieux à même de répondre à la demande de soins et d'accompagnement des personnes âgées. La solution sera plus facile à trouver en Suède et au Danemark, déjà avancés dans cette transition (CAE, 2001 sur le vieillissement).

Les Pays-Bas offrent une variante intéressante de ce modèle. La protection sociale y est généreuse, mais le modèle familial paternaliste restait dominant et le taux d'activité des femmes faible (30 %) jusqu'au début des années 1980. Les accords de Wassenaar en 1982 ont organisé les conditions d'un retour à l'emploi des hommes et de l'entrée des femmes dans la vie active en favorisant un vrai partage du travail par le développement du temps partiel chez les deux sexes. Les mesures suivantes ont été adoptées : subvention salariale à l'embauche ; protection sociale active ; flexibilité négociée du temps de travail et annualisation ; politiques favorisant le temps partiel ; accords combinant la flexibilité et la sécurité du travail en 1996 et 99 pour développer l'intérim. Leur combinaison avec la modération des salaires a accru à la fois l'offre et la demande de travail. Surtout l'offre des femmes, favorisée par l'individualisation fiscale, dont le taux d'activité a doublé. Cette forme de réduction individuelle du temps de travail s'est révélée très créatrice d'emploi. Des emplois du secteur protégé de la concurrence internationale, privés et à faible productivité, qui ont augmenté de 33 %, alors que les emplois industriels du secteur exposé à cette concurrence, à forte valeur ajoutée, diminuaient de 10 %. Faute de crèches, les Hollandaises ont travaillé à temps partiel pour répondre à leur double aspiration. Alors que moins de la moitié de la population était active en 1980, aujourd'hui 80 % des hommes et 60 % des femmes travaillent, dont respectivement 20 % et 70 % à temps partiel. La population active a doublé, avec un temps de travail global stable. **Les Pays-bas offrent un exemple tout à fait original de partage du travail entre les sexes. Ainsi le taux de fécondité des Hollandaises est-il resté raisonnable : 1,65 enfant par femme, et le chômage a-t-il été résorbé (2 %), ce qui contribue à la paix sociale.**

II. QUE SACRIFIER ? LE DILEMME DES MÉDITERRANÉENNES ET DES ALLEMANDES.

Les jeunes Méditerranéennes entrent avec force et à plein temps sur le marché du travail depuis les années 1990, surtout au Portugal. L'Etat providence embryonnaire ne les y aide guère : insuffisance des crèches qui gardent moins de 10 % des enfants. Le coût de la famille reste en grande partie à la charge des familles et se traduit par le travail gratuit des femmes encore omniprésent. La famille constitue la structure de base d'éducation de la petite enfance et de garde des personnes âgées et une condition pour que les jeunes mères puissent travailler. Les rythmes urbains restent calés sur l'organisation de la famille traditionnelle (magasins, équipements collectifs, écoles, transports). Les Italiennes ont lutté pour les adapter et obtenu le vote de la loi « Tempo della città » qui permet aux municipalités de négocier ou d'imposer une réorganisation de ces temps. Le travail à temps partiel n'est ni favorisé ni organisé, si bien que chaque enfant supplémentaire réduit plus fortement le taux d'activité de sa mère que dans les pays du Nord, et que les mères demeurant sur le marché de l'emploi y restent à temps plein. La famille élargie reste aussi responsable de la solidarité vis à vis des risques modernes : en cas de pauvreté ou de chômage, ses membres y recourent ; les jeunes chômeurs vivent de plus en plus longtemps chez leurs parents, et en particulier, les malades et les vieux se reposent sur le travail gratuit des femmes du clan. Ceci crée de fortes inégalités entre les femmes elles-mêmes dont les chances d'exercer un travail et de mener une carrière dépendent du poids des obligations familiales. La génération précédente ne travaillant pas, aide les jeunes femmes actives ; mais cette configuration disparaîtra lorsque les générations pleinement actives arriveront elles-mêmes à l'âge de grands-parents.

Le taux d'activité des hommes comme des femmes est bas dans ces pays : environ 50 % pour les deux sexes réunis, signe de sous-emploi des capacités productives. Le chômage structurel comme actuel reste fort : 9,5 % en Italie et 13 % en Espagne, parce que l'offre d'emploi est faible et ne répond pas au désir moderne des femmes de travailler, si bien que le chômage des femmes ressort environ au double de celui des hommes (15,6 % contre 8,7 en Italie et 23 % contre 11,2 % en Espagne). L'ajustement à ces difficultés se fait, on l'a vu par la baisse drastique de la fécondité dans toute cette zone.

Les Allemandes se trouvent dans une situation comparable. Elles sont actives depuis plus longtemps que les Méditerranéennes et sont aujourd'hui aussi nombreuses à travailler que les Françaises. Mais ni l'école ni l'Etat ne les aident à concilier leurs ambitions professionnelles et leur fécondité, si bien qu'elles sacrifient aussi la seconde. L'éducation tout d'abord : avec peu de crèches et des écoles ouvertes seulement le matin. La famille ensuite, dont le modèle reste un couple constitué d'un père responsable du niveau de vie et d'une mère responsable de l'éducation et de la transmission des valeurs, devant être disponible pour son enfant. L'Allemagne voit toujours d'un mauvais œil une mère active, le modèle culturel dominant restant celui de la femme au foyer. L'Etat providence soutient la famille en tant que telle, sans considération pour l'égalité des chances entre les sexes. Et les Allemands constatent avec surprise que les allocations familiales, même généreuses, n'agissent plus sur la fécondité. Le système éducatif dual joue enfin un rôle ambigu. En effet, si les Allemandes accèdent plus largement que les garçons au système scolaire de base, avec de meilleurs résultats, seules les écoles de formation professionnelle de type scolaire, à plein temps et sans lien institutionnel

avec le marché du travail leur sont réellement ouvertes et elles les préparent à des activités spécifiques féminines : soins, éducation, services collectifs. Les garçons sont plus orientés vers des formations professionnelles en alternance, organisées et reconnues par les grilles de qualification sur le marché du travail et qui débouchent directement sur des emplois. Ainsi les jeunes Allemandes bénéficient-elles difficilement de l'efficace système allemand de l'apprentissage. Dans une économie restée plus industrielle que celle des autres pays européens, cette particularité constitue une discrimination forte et, là encore, une perte de capacité de production dans un pays tellement à court de main-d'œuvre qualifiée et adaptée qu'il doit en importer.

Dans ces deux pays le rôle de l'immigration interroge les esprits prospectifs : comment devenir une Italie d'immigration ? Comment compenser le déficit d'enfants allemands ? Comment faire face à la solitude des femmes seules vieillissant, donc plus dépendantes de l'aide collective ? Ces questions restent en suspens pour l'instant tant elles remettent en question la tradition de ces pays. L'Allemagne a déjà cependant modifié sa loi sur l'immigration, passant de la loi du sang à la loi du sol pour intégrer les jeunes turcs présents sur son sol.

III : UN FÉMINISME D'ÉTAT FRANÇAIS.

Les femmes de France sont plutôt avantagées par rapport aux autres, excepté les Nordiques. La famille reçoit 10% du PIB sous forme d'aides diverses. L'école maternelle accueille tous les enfants à partir de 3 ans à temps plein. Les Françaises travaillent autant que les autres Européennes (taux d'activité de 54,3 %), surtout à temps plein, mais les Français moins que leurs homologues masculins (68 % contre 72 %). Le sexe faible a gagné trois millions d'emplois depuis 1970 alors que le sexe fort en perdait presque un million sur un marché difficile. 45 % des femmes travaillant à temps partiel désiraient en faire et gagner plus ; *a contrario*, 55 % d'entre elles tirent donc parti du temps partiel. Mais le temps partiel a été encouragé par l'État comme alternative au chômage et comme pis-aller pour répondre au besoin de flexibilité des entreprises, avec la volonté de créer des emplois à une époque où les entreprises n'en créaient plus à temps plein. L'emploi à temps plein demeure donc la norme dominante. Les Françaises sont aussi très présentes dans l'administration (56 % contre 45 % de la population active) qui offre la sécurité de l'emploi et des formules adaptées aux aspirations familiales comme le mercredi libre ou la semaine de quatre jours. **Pourquoi diable la politique de réduction générale du temps de travail n'a-t-elle pas été l'occasion d'un débat de fond sur les besoins des familles, femmes et hommes, et sur la réponse des entreprises ? 35 heures pour chacun, quel que soit son sexe et son âge, ne correspond pas aux contraintes des différentes époques de la vie (maternité, création d'entreprise, préparation à la retraite, réalisation de projets différés). Les féministes, les entreprises et les femmes politiques ont raté cette superbe occasion d'adapter le temps de travail au cycle de vie moderne.**

La politique publique à l'égard des femmes a poursuivi quatre objectifs successifs.

1) Aider les mères, par la loi de 1892 interdisant le travail de nuit et l'introduction du congé de maternité au début du XX^e siècle (actuellement 16 semaines sans compensation) suivi en 2001 par un congé parental masculin.

2) Soutenir la famille traditionnelle et la natalité à partir du Code de la famille de 1938 ; l'après-guerre organise la compensation du coût de l'enfant avec les allocations familiales universelles et incite la femme à rester au foyer, avec l'allocation de mère au foyer ou de salaire unique, les compléments de retraite et le quotient familial.

3) La politique sociale ou la politique de l'emploi, avec les prestations sous condition de ressources, le RMI familial, l'API, puis l'APE. Le taux de pauvreté des mères seules est bas et leur taux d'activité élevé comme dans les pays du Nord, grâce à des aides publiques efficaces et à leur accès aux crèches en priorité.

4) L'égalité entre les sexes et le droit au travail des femmes enfin, grâce aux écoles maternelles et aux allocations de garde d'enfant (AGED, AFEAMA) à partir des années 1980.

Par comparaison avec les pays voisins, ces prestations sont à la fois généreuses et diversifiées. Aujourd'hui, ces politiques entrent parfois en contradiction les unes avec les autres. Par exemple, autoriser les femmes à travailler la nuit favorise l'égal accès à certains emplois, et l'Union européenne a fait abroger la loi l'interdisant. Les prestations sous condition de ressources, si elles permettent d'échapper à court terme à la pauvreté, incitent certaines femmes à renoncer à toute activité ou toute qualification et donc les marginalisent à long terme. Les flux de ressources les plus importants concernent les compléments de retraite, dont on peut se demander s'ils restent adaptés à notre époque, et le supplément familial accordé aux fonctionnaires, mesure corporatiste plus que familiale. Le nombre de crèches reste très insuffisants par rapport aux besoins.

L'exemple de l'APE illustre ces contradictions d'objectifs. Créée au milieu des années 1980 pour permettre à certaines femmes d'élever elles-mêmes leur enfant et alléger l'offre de travail considérée comme excédentaire à l'époque, cette allocation parentale d'éducation permet à une mère d'interrompre son activité, à temps plein ou partiel, à partir du second enfant moyennant une allocation fournissant à peu près le même niveau de vie qu'un salaire minimum. Elle a connu un succès surprenant et réduit le taux d'activité de cette population de -15 points, incitant surtout des femmes peu qualifiées à rester à la maison. On en a vite perçu les effets pervers : elles retrouvent difficilement un travail après une telle interruption. L'APE à temps partiel a dès lors été encouragée.

Les Français ne manifestent aucune hostilité, ni publique ni privée, à l'égard des enfants nés hors mariage ou des mères travaillant. **Le modèle de la famille à deux carrières et peu d'enfants est bien accepté dans notre pays. Les femmes y exercent souvent des métiers de médiatrices, comme autrefois à l'intérieur des familles. Elles éduquent, soignent, jugent, accompagnent, définissent la communication des entreprises ou des administrations, encadrent les relations humaines (DRH). Elles résolvent aussi les conflits entre les générations comme avocats, magistrats, médecins, de plus en plus même policiers.** On perçoit là

une extension de leurs fonctions traditionnelles dans la famille, « externalisées » comme le sont des fonctions juridiques ou comptables dans les entreprises. Il faut y voir l'effet général de l'accès à l'égalité des sexes et des droits et de la professionnalisation de toutes les activités. Le mouvement semble irréversible. Mais la division sexuée des tâches subsiste. Point d'égalité dans cette répartition des grandes fonctions sociales. Les hommes continuent à dominer dans les situations de pouvoir, à la tête des grandes entreprises, dans leurs conseils d'administration et dans les fonctions de responsabilité étatiques, jugées incompatibles avec les interruptions de carrière ou le temps partiel. Les Françaises peinent toujours à pénétrer en politique, avec l'un des plus bas taux de représentation au Parlement (11 %, nous situant au 14^e rang de l'Union avec la Grèce). La loi sur la parité qui changera les choses dans les communes pourrait influencer sur la gestion des services de proximité, telles les crèches.

Les Françaises bénéficient d'une curieuse combinaison de politiques favorables à la famille, par souci nataliste, et de politiques favorables au travail féminin, soutenues par les mouvements féministes et mises en œuvre par l'Etat. L'ensemble rapproche leur situation de celle des pays du Nord, malgré des inspirations idéologiques toute différentes. Une politique qui porte ses fruits puisque la fécondité française non seulement ne diminue pas, mais augmente (1,8 en 1999 et 1,9 en 2000) ; elle est la seconde d'Europe, après l'Irlande. Mais aujourd'hui, la question du partage du temps entre le travail et la vie familiale, et celle de la prise en charge collective du coût de la famille exigent une réflexion politique à laquelle nos concitoyens semblent mal préparés.

IV. LES ANGLO-SAXONNES ENTRE PRODUCTIVISME ET TRAPPE DE PAUVRETÉ.

Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, le secteur privé et les principes du marché dominant les relations entre les sexes. L'Etat providence respecte la *privacy* familiale et se contente d'intervenir à titre subsidiaire. Le libéralisme y protège la liberté individuelle et incite chacun à travailler pour atteindre le niveau de vie désiré ou le minimum vital et réaliser ses projets familiaux. L'Etat providence fournit une assistance aux exclues des mécanismes de marché et distribue surtout des prestations sous conditions de ressources et même d'activité. Ce modèle est tempéré en Angleterre par un système national de santé gratuit et universel (NHS) alors qu'aux Etats-Unis, seules les isolées et pauvres ont une assurance santé publique : Medicaid. Les Américaines se trouvent donc directement en concurrence avec les hommes sur le marché du travail, ayant à leur charge le coût de leurs enfants. Dans ces deux pays, leur taux d'activité est élevé (70 % aux USA, 65 % au RU). Les femmes qualifiées accèdent facilement, à temps plein ou partiel, à des emplois bien rémunérés ; elles ont moins d'enfants, mais peuvent compter sur une main-d'œuvre à faible salaire pour les services domestiques. Les femmes peu qualifiées se voient offrir une multitude d'emplois dans les services aux entreprises, le commerce ou la restauration et l'hôtellerie, voire les services familiaux, emplois où leur salaire, par définition, couvre à peine les frais de garde de leurs enfants, le logement et l'assurance maladie de la famille.

Le taux de pauvreté des mères seules de ces deux pays figure parmi les plus élevés de l'OCDE et leur taux d'activité parmi les plus faibles ; enfin elle travaillent plus souvent à temps partiel, dans des secteurs rémunérant mal l'heure de travail. Les mères isolées le peuvent rarement : 45 % d'entre elles ne travaillaient pas jusqu'en 2000. Celles qui ne parviennent pas à subvenir aux besoins de leur famille se paupérisent et sont entretenues par l'Etat providence : le *Welfare*. Le calcul économique est simple : la société a un intérêt financier à les payer pour enfanter et s'occuper elles-mêmes de leurs descendants. Elles bénéficiaient d'un droit illimité à un revenu de subsistance (AFDC aux USA, *Income support* au RU), assortis de *Food stamps*, d'allocations logement, etc. jusqu'au milieu des années 1990, sous condition de ressources, d'inactivité et d'absence du père. La société anglo-saxonne est donc plus duale que la société social-démocrate.

La situation américaine démontre, *a contrario*, combien les offres publiques de garde d'enfants ont un effet décisif sur l'égalité des sexes. Pas de garde, pas d'égalité. Les femmes qualifiées sacrifient alors leur droit à avoir des enfants ; les non qualifiées leur droit au travail. Ces formes d'aide ont engendré une « culture de dépendance » et encouragé les pères à l'irresponsabilité vis à vis de leurs enfants. Une culture associée à un fort taux de chômage des pères, au commerce de la drogue et à la criminalité des enfants. Le nombre de bénéficiaires de l'AFDC (40 % sont des femmes noires pour 12 % de la population) et la durée des aides ayant augmenté (5 millions de bénéficiaires et 8 années en moyenne en 1990), et le taux de pauvreté des enfants passant de 15 à 25 %.

Les Américains intègrent une partie de ces enfants défavorisés par le travail et en mettent une partie en prison. Un modèle que l'Europe doit regarder avec circonspection, elle qui crée peu d'emplois non qualifiés et attache une valeur éthique à la cohésion sociale.

Etats-Unis et Royaume-Uni tentent de passer du *Welfare* (solidarité) au *Workfare* (aide au retour au travail) depuis le milieu des années 1990. Aux USA, le PRWOR act (*Personal Responsibility and Work Opportunity Reconciliation act*) a fixé un montant global d'aide publique aux familles par Etat, libre à chacun de les répartir ; la durée des allocations de subsistance a été limitée à 5 ans sur toute la vie ; les nouvelles aides sont pour moitié en argent, pour moitié utilisées à l'éducation, à la formation professionnelle et à la garde d'enfants des mères travaillant. L'incitation au travail se trouve renforcée par l'impôt négatif (EITC). Les bénéfices en nature leur sont conservés (tickets d'alimentation, Medicaid). Le nombre de familles aidées et la durée des aides ont diminué moitié (2 millions et 4 années) ; le taux d'emploi a augmenté, mais leurs revenus restent faibles et leur situation précaire, en particulier dans l'hypothèse d'un retournement du marché du travail.

La situation anglaise est comparable. Les crèches sont rares et il a fallu une directive européenne pour arracher un droit au congé de maternité de 14 semaines. Les Anglaises peu qualifiées accèdent donc au marché du travail surtout à temps partiel (44 % d'entre elles), avec un salaire horaire moyen de 75 % de celui des femmes à temps plein et 58 % de celui des hommes à temps plein. L'écart de salaires moyen entre les sexes : - 30 % figure parmi les

plus élevés de l'Union européenne. Au Royaume-Uni, 21 % des femmes et 26 % des enfants sont pauvres, contre 17 % des hommes. Le taux de chômage des femmes reste inférieur à celui des hommes, car les principes d'indemnisation, fixés sous condition de ressources du ménage, les incitent à se retirer du marché du travail pour préserver les allocations de leur compagnon. Les mères seules travaillent moins que dans les autres pays européens (40 % contre 70 % en Suède et 82 % en France). **Les Anglaises souffrent donc : elles choisissent le compromis : pas mal d'enfants (fécondité de 1,7) et un travail à temps partiel, dans des conditions peu propices à l'égalité des sexes ; elles vivent de l'Income support quand leurs enfants les empêchent de travailler.** L'offre de travail des mères reste donc réduite à cause du coût élevé des gardes d'enfants et du fort taux de remplacement du revenu offert par l'ensemble des prestations sociales.

Comme les Américains, les Anglais tentent de remettre ces mères au travail en remplaçant l'*Income support* par des aides liées aux démarches de formation ou de recherche d'emploi ; incitation renforcée là aussi par le crédit d'impôt (WFTC) ; le RU ne créant guère d'emplois à temps plein, au contraire des USA, cette démarche rencontre vite ses limites.

Conclusion

DES REVENDEICATIONS FEMINISTES AUX INTERETS BIEN COMPRIS DES EUROPEENS

Dans les pays développés, le rôle respectif des femmes et des hommes résulte d'un contrat politique ou implicite, fait des valeurs dominantes, des règles régissant la famille, de la politique de l'Etat providence et de l'organisation du marché du travail. Dans le Nord de l'Europe, les femmes le négocient depuis longtemps au plan politique, avec constance et parfois par la menace, exprimant souvent un vote féminin différent du vote masculin, et l'ensemble de la société semble en tirer parti, tant les entreprises (avec un fort emploi) que les particuliers. Les Italiennes commencent à agir de même, dans un contexte très difficile, mais au niveau local. En France, les féministes se réjouissent de la similitude des votes féminin et masculin ; peut-être à tort. Les Hollandaises ont tiré grand parti des accords sur l'emploi de 1982 qui, bien que n'intégrant pas les préoccupations féministes, leur ont ouvert l'emploi à temps partiel et ont répondu à leur attente. Dans tous ces pays, l'égalité de droits entre les sexes perd sa force en tant qu'objectif final des femmes. Elle est acquise partout, excepté peut-être en politique et dans les cercles de pouvoir.

Aujourd'hui surtout beaucoup de pays n'utilisent pas pleinement les compétences et les talents des femmes. Une forte participation féminine au marché du travail, dans les activités de service et de médiation, si essentielles dans des sociétés complexes, apparaît comme une condition du plein emploi des facteurs et d'une forte croissance potentielle ; et pour l'obtenir, l'égalité de droit, dans sa dimension de libération du temps des femmes pour se qualifier et pour exploiter leurs talents, la couverture collective des coûts de l'enfant ou des ascendants deviennent des conditions essentielles. Couverture pour la famille mais aussi pour les entreprises, en particulier les petites. La comparaison entre les Etats-Unis et l'Europe d'une part et entre les groupes de pays européens d'autre part le démontre. Les Etats providence modernes devront redéployer des moyens financiers et humains des retraités vers les familles ; l'enfant européen n'est plus cette consommation des familles comme le conçoivent les pays du Sud, il devient l'investissement en capital humain des sociétés modernes ou des économies de l'information et de la communication.

Les entreprises pourraient utiliser le temps dégagé par les progrès de productivité au profit des familles et en fonction du cycle de vie, c'est à dire de manière individuelle, si elles veulent disposer d'une main-d'œuvre plus diversifiée. Elles en voient plus souvent les inconvénients à court terme que les avantages à long terme. C'est la condition pour élargir le vivier des compétences et atteindre le plein emploi, qui comprend aussi des emplois nombreux pour les femmes. Le risque d'exclusion et de pauvreté des jeunes obsède le monde politique et s'avère engendré à long terme, non par le travail de la mère, mais plutôt par son inactivité durable. **Les comparaisons internationales suggèrent aussi que cette réflexion a cessé d'être, comme dans les années 1960, une revendication d'égalité des féministes pour devenir une condition de la croissance et du plein emploi, donc dans l'intérêt des entreprises. Enfin c'est aussi un impératif pour**

le monde politique s'il veut intéresser la moitié féminine de son électorat, susceptible d'exprimer à nouveau un vote féminin.

Ces questions devraient être portées à l'échelle européenne, à la fois par la Commission et par les organisations patronales et syndicales. Nous ne deviendrons par Américains ; notre société ne tolérerait pas la position des femmes américaines et notre économie intègre difficilement par le travail les enfants des minorités ethniques ou pauvres ; elle devra donc réformer son état providence pour le rendre compatible avec le travail des femmes dans un environnement social plus généreux et augmenter ainsi sa force de travail.

Bibliographie

J. Bradshaw, *Poverty, the outcomes for children*, London, Family Policy Study Centre, 2000.

M. Boyer, D. Blanchet et F. Heran : *Les conséquences économiques du vieillissement*, Rapport au CAE, 2001.

Commission européenne : *Portrait social de l'Europe*, 1998,
La situation sociale dans l'Union européenne, 2001.

Dictionnaire de la protection sociale, p. 39 à 48, *Economica*, 2000 : BMI, *Les conséquences de l'augmentation de l'activité féminine*, A. Gauvin , Développer le travail à temps partiel : est-ce la solution ? p. 222 à 232.

J. Ditch & alii, *A synthesis of National family policies in 1995*, The European Observatory on National Family Policies, EU/University of York, 1998.

DRES-MIRE, *La protection sociale en Europe. Le temps des réformes*.
Ouvrage collectif, La Documentation française, 2001.

DARES, *Allocation du temps et partage des tâches en France et en Suède*,
Premières informations et premières synthèses, mars 2001.

G. Esping-Andersen, *Un Etat-providence pour le XXI^e siècle*, in *La protection sociale en Europe*,
La documentation française, 2001.

Eurostat, OCDE, banques de données annuelles.

C. Hakim, *Les femmes obtiennent-elles ce qu'elles veulent ou se contentent-elles de ce qu'on leur propose ?* (traduction), *Revue de l'OFCE*, n° 77, Avril 2001.

P. Baudry & D.A. Green, *Population growth, Technological adoption and Economic outcomes in the Information era*, University of Columbia, Dec. 2000.

M. MacCarthy, « *Do Women cause Unemployment. Evidence from OECD countries* ». *Labour*, 1998.

B. Majnoni d'Intignano, *L'égalité entre les femmes et les hommes, aspects économiques*, rapport au CAE, 1998.

B. Majnoni d'Intignano, *Le sexe médiateur*, Plon, 2000

OCDE, *Perspectives de l'emploi*, 2001 (Chapitre 4 : Equilibre entre travail et vie familiale)

OFCE : *Sociologie de l'emploi féminin*, Lettre de l'OFCE n° 77, Avril 2001.

C. Thélot & M. Villac, *Politique familiale*, La documentation française, 1998.

INSEE, *Femmes et hommes. Regards sur la parité*, 2001. *L'hôpital au XXI^e siècle* (avec D. Jolly), *Economica*, 1989.

Santé mon cher souci, 1^{ère} éd., *Economica* ; 2^e éd., Lattès, 1987-89.

Du même auteur

La protection sociale, Le Livre de poche, mai 1993 ; 2^e éd., 1997.

Femmes, si vous saviez..., de Fallois, 1996, prix Tannesse.

L'usine à chômeurs, Plon, 1998 ; Pocket, 1999 ; prix Zerelli-Marimo.

L'égalité entre les femmes et les hommes, aspects économiques, Conseil d'analyse économique, La Documentation française, 1999.

Le sexe médiateur, Plon, 2000.

Économie de la santé avec P. Ulmann), PUF, 2001.

L'hôpital au XXI^e siècle (avec D. Jolly), Economica, 1989.

Santé mon cher souci, 1^{ère} éd., Economica ; 2^e éd., Lattès, 1987-89.

La protection sociale, Le Livre de poche, mai 1993 ; 2^e éd., 1997.

Femmes, si vous saviez..., de Fallois, 1996, prix Tannesse.

L'usine à chômeurs, Plon, 1998 ; Pocket, 1999 ; prix Zerelli-Marimo.

L'égalité entre les femmes et les hommes, aspects économiques, Conseil d'analyse économique, La Documentation française, 1999.

Le sexe médiateur, Plon, 2000.

Économie de la santé avec P. Ulmann), PUF, 2001.